

Politique d'exclusion Épopée gestion

Juin 2023

Épopée Gestion

SAS au capital de 996 006€ euros.
SIREN : 888 655 404 RCS Brest.
Agrément AMF n° : GP-20000033.
110, rue Charles Nungesser, 29490 Guipavas.
Tél.: 02 72 88 17 47
Email : contact@epopeegestion.fr



1. Objectif de la présente politique

Épopée Gestion a pour ambition de réinvestir durablement les territoires avec la conviction que le développement des économies locales permet de construire une société meilleure basée sur la qualité de vie et la durabilité des éco-systèmes. La prise en compte des critères ESG s'inscrit à la base même de l'engagement d'Épopée Gestion.

Cet engagement se matérialise par une politique d'investissement durable dont le premier jalon consiste en l'exclusion d'activités et de secteurs.

La présente politique d'exclusion établit ainsi les activités qui sont exclues des investissements d'Épopée Gestion au regard de critères éthiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance

2. Champ d'application

La politique d'exclusion concerne l'ensemble de nos fonds et s'applique de la façon suivante en fonction des verticales d'investissement :

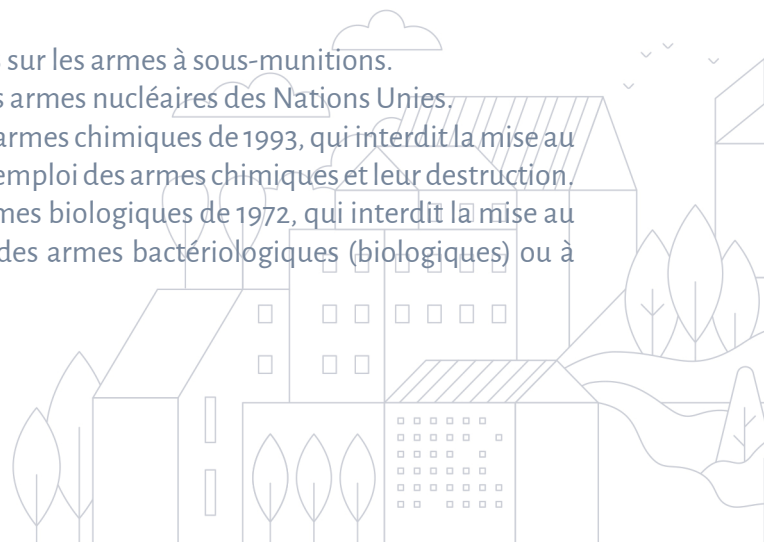
- Transitions PME /ETI et Innovation et digital : les exclusions se font en amont de l'investissement et sont intégrées à la documentation juridique de l'investissement.
- Infrastructures et Climat : les exclusions se font en amont de l'investissement et sont intégrées à la documentation juridique de l'investissement. Elles s'appliquent autant à l'échelle des projets que des sponsors.
- Immobilier durable : les exclusions se font en amont de l'investissement et lors de la signature de nouveaux baux et sont intégrées à la documentation juridique de l'investissement. Les exclusions s'appliquent aux preneurs/locataires.

3. Exclusions normatives

Épopée Gestion exclue de ses investissements les entreprises qui ne respectent pas certaines normes internationales fondamentales, quelle que soit l'activité qu'elles exercent.

Les armements non conventionnels à savoir ceux déterminés par les conventions suivantes :

- La Convention d'Ottawa du 18 septembre 1997 sur interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.
- Le Traité d'Oslo du 3 décembre 2008 sur les armes à sous-munitions.
- Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires des Nations Unies.
- La Convention sur l'interdiction des armes chimiques de 1993, qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques et leur destruction.
- Convention sur l'interdiction des armes biologiques de 1972, qui interdit la mise au point, la fabrication et le stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines.



Les entreprises contrevenant de manière grave et répétés aux 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE.

Focus sur le 10 principe du Pacte Mondial

Droits de l'homme

Principe 1 : Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2 : Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

Travail

Principe 3 : Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6 : Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Principe 7 : Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8 : Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9 : Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Anti-corruption

Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Ce pacte s'appuie en particulier sur les normes internationales suivantes :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme,
- La Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- La Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,
- La Convention des Nations Unies contre la corruption.

4. Exclusions sectorielles

Épopée Gestion exclue de ses investissements les secteurs d'activité controversés pour leur impact négatif sur l'environnement et/ou la société.

Le charbon

Les centrales à charbon ont le facteur d'émission de CO₂ le plus élevé, ce qui fait du charbon la source d'énergie fossile la plus émettrice de gaz à effet de serre, contribuant significativement au changement climatique. La réduction de sa production et consommation est un facteur clé pour respecter les Accords de Paris et contenir la hausse de la température moyenne de la planète à 1,5°C.



→ Sont ainsi exclues de nos investissements les entreprises tirant tout ou partie de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la logistique (transport, distribution, stockage, ...) ou de la production d'énergie à partir du charbon thermique.

Les énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles

La combustion des énergies fossiles génère des gaz à effet de serre qui contribuent de manière importante au changement climatique. Il existe 2 types d'énergies fossiles (hors charbon) :

- Les énergies fossiles conventionnelles : il s'agit du gaz et du pétrole qui s'extraient facilement.
- Les énergies fossiles non conventionnelles : il s'agit du pétrole de schiste, gaz de schiste, sable bitumineux, etc... qui s'extraient difficilement impliquant déforestation, pollution de l'air et de l'eau ou encore destruction d'habitats naturels, aggravant de ce fait l'impact environnemental de ces énergies.

→ Sont exclues de nos investissements les entreprises tirant tout ou partie de leurs revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, de la logistique (transport, distribution, stockage, ...) ou de la production d'énergie à partir des énergies fossiles conventionnelles et non conventionnelles (hors charbon)

- Concernant le gaz, une exception est faite pour les projets alignés aux exigences de la taxonomie européenne.
- Les entreprises utilisant des énergies fossiles dans le cadre de leur activité ne sont pas concernées.
- Un seuil de tolérance de 5% des revenus provenant des énergies fossiles conventionnelles (distribution) est appliqué dans le cas de nos fonds immobiliers, au niveau de chaque actif.

Le tabac

La consommation de tabac comporte des risques pour la santé publique important (cancer, maladies cardiovasculaires et pulmonaires, dépendance à la nicotine). L'industrie du tabac a également des conséquences néfastes sur l'environnementaux par sa production (déforestation, pollution des sols et de l'eau) et par les déchets toxiques qu'elle génère (les mégots de cigarettes polluent des quantités d'eau importantes).

→ Sont exclues de nos investissements les entreprises tirant tout ou partie de leurs revenus de la production et/ou de la vente en gros ou en détail des produits à base de tabac, ainsi que les produits contenant de la nicotine tels que les produits du tabac chauffés et les cigarettes électroniques.

- Un seuil de tolérance de 5% des revenus est appliqué dans le cas de nos fonds immobiliers au niveau de chaque actif.

Les divertissements pour adultes

L'industrie de la pornographie suscite des préoccupations éthiques et morales, en raison de la forme d'exploitation sexuelle qu'elle représente et des risques de trafic d'êtres humains et de pédopornographie qui sont associés.

→ Sont exclues de nos investissements les entreprises tirant tout ou partie de leurs revenus de la production et la vente de divertissement pour adultes.



Les jeux d'argent

Les jeux d'argent comme le casino, la loterie ou les paris, peuvent causer des problèmes de dépendance et de surendettement ; ils sont également reconnus comme un moyen de blanchir de l'argent.

→ Sont exclues de nos investissements les entreprises tirant tout ou partie de leurs revenus de la vente ou de l'opération de jeux d'argent.

5. Méthodologie

- Épopée Gestion prévoit une revue annuelle de cette politique.
- Épopée Gestion se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment en fonction de l'évolution des risques ESG.
- Épopée Gestion s'engage à mener les due diligences nécessaires pour s'assurer de la conformité des investissements vis-à-vis de la présente politique.
- Un contrôle des portefeuilles pourra être réalisé par le RCCI afin d'assurer *a posteriori* la stricte application de la politique d'exclusion sur l'ensemble des titres détenus

6. Mentions légales

Cette présentation est un document non contractuel à caractère purement informatif.

Il ne constitue pas une sollicitation, une recommandation, une offre de contrat relative à des produits financiers et ne peut pas se substituer à un conseil juridique, fiscal, financier, ou de toute autre nature. Ce document ne saurait fonder à lui seul une décision d'investissement.

Ce document n'est pas une sollicitation, une recommandation ou offre de contrat de produits financiers, il ne peut en aucun cas remplacer les conseils juridiques, fiscaux, financiers ou autres. Il ne peut être utilisé comme unique référence pour prendre décision d'investissement.

Épopée Gestion a pris toutes les précautions, autant que faire se peut, pour s'assurer de la véracité et de la validé des informations. Il s'agit toutefois majoritairement d'informations issues de sources publiques, Épopée Gestion ne peut donc être tenu responsable si la validité, l'exactitude, la pérennité ou l'exhaustivité de l'information mentionnée venait à changer.

Épopée Gestion se réserve le droit de modifier ou de retirer ces informations à tout moment, sans préavis.

Des informations supplémentaires sur l'investissement durable d'Épopée Gestion sont disponibles dans le rapport ESG annuel et la charte ESG, disponibles sur le site internet <https://epopeegestion.fr>

